



**A l'attention de Mr le préfet**  
40 rue Préfecture  
58000 Nevers

A Decize, le 30 août 2024

**COURRIER AR**

**Objet : mise à jour des rubriques ICPE SUMIRIKO Decize**

Monsieur le préfet,

Vous trouverez en pièce jointe le classement du site sur les rubriques ICPE.

**Le site reste classé sous le régime de l'autorisation.**

Le régime de ces rubriques ICPE n'a pas changé :

- **Rubrique 2660** : Le site est classé sous le régime de l'autorisation,
- **Rubrique 4510.2** : Le site est classé sous le régime de la déclaration.

Le site est classé pour 2 nouvelles rubriques ICPE :

- **Rubrique 1450** : Le site est classé pour cette rubrique sous le régime de l'autorisation,
- **Rubrique 2663** : Le site est classé sous le régime de la déclaration.

*Un porter à connaissance vous a été envoyé sur le dossier Biosyl (avec un risque d'une nouvelle rubrique ICPE possible : 1532 soumis à déclaration). Un dossier de cessation d'activité sur le bâtiment concerné, zone « Auto » sera réalisé.*

Le régime de cette rubrique a changé :

- **Rubrique 2662.2** sous le régime de la déclaration au lieu du régime de l'enregistrement,

Le site n'est plus classé pour les rubriques ICPE suivantes :

- **Rubrique 2910** : Le site n'est plus classé pour cette rubrique suite à la suppression de la chaudière et à l'installation d'un ensemble d'appareil de combustion inférieur à 1 MW. De plus, la nouvelle installation de chauffage n'est pas une installation de combustion unique (l'ensemble des appareils ne pourraient pas être techniquement et économiquement raccordable à une cheminée commune).
- **Rubrique 2661** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de l'enregistrement pour les rubriques 2661-1 et 2661-2. Il y a moins de transformation de polymères suite à la fermeture de l'atelier « industrie »,



- **Rubrique 2940** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 2940 suite à la fermeture de l'atelier « Industrie »,
- **Rubrique 2564-A2** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 2940 suite au changement de procédé de nettoyage et suite à la fermeture de l'atelier « industrie ». Avant le site utilisait une fontaine à solvant avec du SOLV5 (fûts de 200L) et aujourd'hui une fontaine bio est utilisée.
- **Rubrique 2575** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 2575. Il y a plus qu'une seule grenailleuse sur le site (7,12 kW < 20kW) suite à la fermeture de l'atelier « industrie ».
- **Rubrique 4140** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 4140.1. Les quantités de produits stockés sont modifiées.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, nos salutations les plus respectueuses.

Stéphane BIREBENT  
Directeur Général

PJ :

- Tableau de synthèse des rubriques ICPE